
Aspirateur balai 2 en 1
MANUEL D'INSTRUCTIONS

WSD1302-60

10000191744

USAGE DOMESTIQUE UNIQUEMENT

LIRE CES INSTRUCTIONS AVANT D'UTILISER L'APPAREIL !

INFORMATIONS À CONSERVER POUR USAGE ULTÉRIEUR

Spécifications

Nom du produit: Aspirateur balai 2 en 1

Capacité : 1.5 litres

Données techniques: 220V-240V, 50/60Hz, 600W

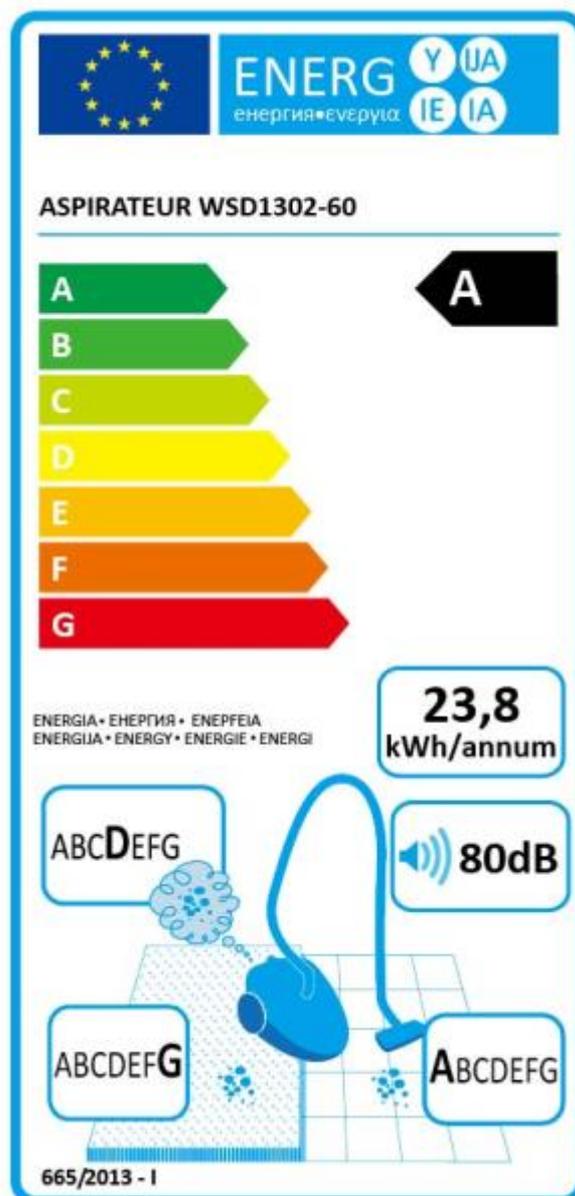
Précautions importantes

MERCI DE BIEN VOULOIR LIRE LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ ATTENTIVEMENT AVANT D'UTILISER L'APPAREIL.

- Déballer l'appareil et les différents éléments et s'assurer que chaque pièce est en bon état et ne présente aucun dommage apparent. Ne pas mettre en service un appareil endommagé.
- Les matériaux d'emballage peuvent s'avérer dangereux pour les enfants. Il y a un risque de suffocation, ne laissez pas les matériaux d'emballage à la portée des jeunes enfants.
- Lors de l'utilisation d'appareils électriques, des précautions d'utilisation sont à respecter afin d'éviter tout risque de feu, d'électrochocs, de brûlures et autres dommages.
- Vérifier que le voltage de l'appareil corresponde au voltage de votre installation électrique.
- Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés.
- Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil. Le nettoyage et l'entretien ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance.
- Les enfants âgés entre 3 ans et 8 ans ne doivent ni brancher, ni nettoyer l'appareil, ni réaliser l'entretien de l'utilisateur.
- Si le câble d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par le fabricant, son service après-vente ou des personnes de qualification similaire afin d'éviter un danger.
- Ne pas aspirer d'eau ou de liquide. Ne pas aspirer de produits inflammables ou de cendres si celles-ci sont encore incandescentes. Ne pas aspirer d'objets pointus.
- Ne pas aspirer de grosses particules de poussière telles que le ciment, la poudre

de gypse ou des copeaux de bois au risque d'endommager votre aspirateur.

- Ne pas diriger l'appareil en marche vers les yeux ; les oreilles ou toute partie du corps sous risque de blessures.
- Ne pas utiliser cet appareil à proximité d'une baignoire, d'une douche ou d'une piscine.
- Ne pas utiliser cet appareil à une finalité autre que celle pour laquelle il a été conçu. Cet appareil est conçu pour un usage en intérieur uniquement.
- Ne pas essayer de démonter cet appareil ou de le réparer.
- Le cordon ne doit pas toucher de surface chaude.
- Ne pas laisser l'aspirateur en fonctionnement sans surveillance.



Mise au rebut du produit



La directive Européenne 2012/19/EU sur les Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), exige que les appareils ménagers usagés ne soient pas jetés dans le flux normal des déchets municipaux. Les appareils usagés doivent être collectés séparément afin d'optimiser le taux de récupération et le recyclage des matériaux qui les composent et réduire l'impact sur la santé humaine et l'environnement.

Le symbole de la « poubelle barrée » est apposé sur tous les produits pour rappeler les obligations de la collecte séparée. Les consommateurs devront contacter les autorités locales ou leur revendeur concernant la démarche à suivre pour l'enlèvement de leur appareil.



Fabriqué en Chine

Importé par La FoirFouille SA –Siège Social

155Avenue Clément Ader

34174 Castelnau-le-lez – France

Tél : 04.99.52.31.50

Mode d'emploi

1) Description générale



2) Assemblage

	<p>Insérez le filtre HEPA dans le réceptacle micro-perforé prévu à cet effet. Tournez-le vers la droite pour le serrer.</p>
	<p>Assemblez le réservoir à poussière avec la base contenant le moteur.</p>
	<p>Assemblez le bloc principal et la brosse.</p>

3) Mise en route

1. Branchez l'appareil sur le secteur.
2. Appuyez sur ON/OFF pour mettre en route l'aspirateur.

Nettoyage du bac

- ✧ Avant de nettoyer l'appareil, celui-ci doit être éteint, débranché. Laisser refroidir l'appareil.
1. Lorsque le réservoir de poussière est plein, positionnez celui-ci au dessus de votre poubelle et ouvrez-le en appuyant sur le bouton situé à la base du réservoir.
 2. Refermez le réservoir

Nettoyage

- ✧ Avant toute manipulation, l'appareil doit être éteint, et débranché. Laisser refroidir l'appareil.

	Dépliez le manche de l'aspirateur.
	Ouvrez le clapet du reservoir à poussière.
	Videz le reservoir.
	Détachez le reservoir.
	Sortez le filtre HEPA pour le nettoyer.

Nettoyage et stockage

- ✧ Avant de nettoyer et de ranger l'appareil, celui-ci doit être éteint, et débranché. Laisser refroidir l'appareil.
 - 1- l'extérieur de l'aspirateur peut être nettoyé avec un chiffon humide.
 - 2- L'aspirateur doit être stocké dans un endroit sec.

Maintenance

- L'appareil ne doit pas être démonté. Si le câble d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par le fabricant, son service après-vente ou toute autre personne de qualification similaire afin d'éviter tout risque.
- Durant l'utilisation, si vous constatez un mal fonctionnement, veuillez contacter le service après-vente afin que celui-ci s'assure que l'appareil peut être utilisé sans danger.
- N'essayez pas de démonter cet appareil, de le réparer ou d'effectuer vous-même des modifications. Cet appareil ne contient aucune pièce utilisable séparément.

Garantie

Chère cliente, cher client, nos produits sont soumis à des contrôles de qualité rigoureux. Si malgré ces contrôles, votre appareil ne fonctionne pas correctement, nous vous demandons de vous rapprocher du magasin ou de contacter le SAV :

Par email : serviceclients@lafoirfouille.fr

Numéro de téléphone : 0811 38 36 37

Attention : une preuve d'achat est indispensable pour le traitement de votre dossier (ticket de caisse ou facture)

Conditions de garantie commerciale :

1. La garantie est gratuite.
2. La garantie a une durée maximum de 24 mois à compter de la date d'achat du produit.
3. Les défauts doivent être signalés rapidement. Toute réclamation au-delà de la durée de la garantie ne peut être prise en compte.
4. La garantie couvre les pannes et dysfonctionnements de l'appareil dans le cadre d'une utilisation conforme à la destination du produit et aux informations du manuel d'utilisation. Pour être pris en charge au titre de la garantie, la preuve d'achat est obligatoire (ticket de caisse ou facture) et le produit doit être complet avec l'ensemble de ses accessoires.
5. La clause de garantie ne couvre pas des détériorations provenant d'une usure normale, d'un manque d'entretien, d'une négligence, d'un montage défectueux, ou d'une utilisation inappropriée (chocs, non-respect des préconisations d'alimentation électrique, stockage, conditions d'utilisation...). Sont également exclus de la garantie les conséquences néfastes dues à l'emploi d'accessoires ou de pièces de rechange non d'origine, au démontage ou à la modification de l'appareil. Dans le cas d'un défaut non garanti, l'appareil ne sera pas pris en charge.

Indépendamment de la garantie commerciale ainsi consentie, La Foir'Fouille reste tenue des défauts de conformité dans les conditions des articles L.211-1 à L.211-4 du Code de la consommation et des vices cachés dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code civil.

Article L 211-4 du Code de la consommation : « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

Article L 211-5 du Code de la consommation : « Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

Article L 211-12 du Code de la consommation : « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

Article L 211-16 du Code de la consommation : « Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention. »

Article 1641 du Code de la consommation : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet

usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

»

Article 1648, al.1er du Code civil : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »